



Naturalisation et mission de travail à l'étranger

Par **Arman**, le **02/05/2015** à **21:57**

Bonjour,

J'habite à Paris depuis 5ans et demi et je travaille dans une société Française (donc impôts déclarés en France et domicile fiscale à Paris). Mon contrat de travail contient mon adresse de Paris.

Ma société m'a envoyé en mission en Belgique depuis le mois de Mars 2015 mais je garde toujours mon appartement à Paris car je retourne presque tous les weekends.

J'ai ma demande de naturalisation en cours et mon entretien est courant mai 2015.

Est-ce que le fait de louer un studio ou appartement en Belgique (car c'est plus pratique pour ma mission) peut me jouer des mauvais tours sur ma démarche de naturalisation ? Dois-je déclarer ça même si je n'ai pas changé d'adresse et que je garde toujours mon appartement à Paris et je paye mes impôts en France ?

Merci d'avance